



Aix en Provence

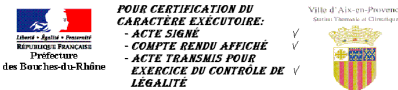
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-408**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53651-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DES VACATIONS VERSE AUX MÉDECINS VACATAIRES INTERVENANT A LA DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE (CENTRE DE VACCINATION, CENTRE MEDICO-SPORTIF)

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 4.4
Autres categories de personnels

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DES VACATIONS VERSE AUX MÉDECINS VACATAIRES INTERVENANT A LA DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE (CENTRE DE VACCINATION, CENTRE MEDICO-SPORTIF)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La direction Santé Publique organise au sein du service Santé de la Population des séances de vaccinations et des consultations médico-sportives à l'attention notamment de la population aixoise.

Les séances de vaccination et de consultations médico-sportives sont organisées par le personnel du Service « Santé de la population » (infirmières diplômées d'état, secrétaire médicale), les séances étant menées sous le couvert d'un médecin. L'encadrement médical de ces sessions est assuré par six médecins vacataires et par le médecin directeur de la direction Santé Publique.

En 2014, 2815 personnes ont ainsi été vaccinés et 3595 doses vaccinales ont été administrées. Par ailleurs, 309 personnes se sont présentées à la consultation médicale spécialisée en vue d'obtenir un certificat de non contre-indication à la pratique sportive.

Le montant des rémunérations des médecins vacataires n'a pas été révisé depuis 2002. Le montant pourrait être révisé selon les modalités suivantes, en référence à l'augmentation du point d'indice de la fonction Publique :

- Vacation « Vaccination Tout Public » : vacation de 40 minutes (2 vacations hebdomadaires, sans RDV). Actuellement défrayée à 21 €, elle passerait à 23 € (soit un montant horaire de 34,50 €).
- Vacation « Vaccination Internationale » : vacation de 2 heures (sur RDV, au moins deux vacations hebdomadaires dont une assurée par le médecin directeur de la direction Santé Publique). Actuellement rémunérée à 60 €, elle passerait à 69 €.

- Vacation « Consultation médico-sportives » : vacation de 2 heures (sur RDV, au moins une vacation hebdomadaire avec augmentation des fréquences en début d'année scolaire et début d'année civile). Actuellement défrayée à 57 €, elle passerait à 69 €.

Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le montant de rémunérations des médecins vacataires à hauteur de :
 - **23 Euros** pour les médecins assurant une vacation de « vaccination Tout Public» de quarante minutes
 - **69 Euros** pour les médecins assurant une vacation de « vaccination internationale » de deux heures
 - **69 Euros** pour les médecins assurant une vacation de « consultation médico-sportive » de deux heures
- **DIRE** que le financement est prévu sur les lignes budgétaires de la ville qui présentent les disponibilités nécessaires :
 - **Ligne 9212-6226-1727** pour les vaccinations
 - **Ligne 9240-6226-1332** pour les consultations médico-sportives.

DL.2014-408 - MODIFICATION DU MONTANT DES VACATIONS VERSE AUX MÉDECINS
VACATAIRES INTERVENANT A LA DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE (CENTRE DE
VACCINATION, CENTRE MEDICO-SPORTIF)-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	48
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)